RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Participez à l'avenir

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Téléphone : 418 643-7447
Sans frais : 1 800 463-4732
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca
www.facebook.com/BAPEquebec
twitter.com/BAPE_Quebec
linkedin.com/company/bapequebec

Crédits photo : Claude Grenier, Exposeimage, Boxcom et Sébastien Caquard

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599 (version imprimée)
ISSN 1926-4654 (PDF)
ISBN 978-2-550-92300-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-92301-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre vii

Message de la dirigeante d'organisme ix

Déclaration attestant la fiabilité des données xi

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant 1

1 L'organisation 1

1.1 Organisation en bref 1

1.2 Faits saillants 7

2 Les résultats 8

2.1 Plan stratégique 8

2.2 Déclaration de services aux citoyens 17

2.3 Mission du BAPE 19

3 Les ressources utilisées 23

3.1 Utilisation des ressources humaines 23

3.2 Utilisation des ressources financières 25

3.3 Utilisation des ressources informationnelles 25

4 Annexes — autres exigences 27

4.1 Gestion et contrôle des effectifs 27

4.2 Développement durable 28

4.3 Occupation et vitalité des territoires 30

4.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics 30

4.5 Accès à l'égalité en emploi 30

4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics 34

4.7 Gouvernance des sociétés d'État 35

4.8 Allégement réglementaire et administratif 35

4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels 35

4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration 36

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes 38

4.12 Politique de financement des services publics 38
4.13 Code de déontologie des membres du BAPE 39
4.14 Membres du BAPE 42
4.15 Dossiers 43
4.16 Rapports et publications 44
4.17 Conférences, présentations et activités 44
4.18 Lois et règlements 46
4.19 Activités 47

Message du ministre

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
et députée de Montarville
Hôtel du Parlement, Québec

Madame la Présidente,

C'est avec fierté que je vous transmets aujourd'hui le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), cet organisme impartial et essentiel qui permet d'éclairer la prise de décision gouvernementale au sujet de plusieurs projets susceptibles d'avoir des impacts sur les milieux physique, biologique et humain. Il s'agit du premier exercice de reddition de comptes se rapportant à son plus récent plan stratégique pluriannuel.

L'exercice financier qui se termine aura été l'occasion, pour le BAPE, de poursuivre l'amélioration de sa prestation de services. Une panoplie de moyens sont maintenant à la disposition de l'organisation pour que les citoyennes et les citoyens puissent s'informer et s'exprimer sur les projets qui les concernent. Les séances publiques en mode hybride, par exemple, ont prouvé leur utilité pour permettre à toutes et à tous de « participer à l'avenir ».

La même recherche d'amélioration continue s'est exprimée dans le cadre de la mobilisation du personnel. Le BAPE a ainsi consolidé sa place d'employeur de choix au sein de la fonction publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
et ministre responsable de la région des Laurentides,

Benoit Charette
Québec, décembre 2022

Message de la dirigeante d'organisme

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
et ministre responsable de la région des Laurentides

Une année sous le signe de la résilience

Préserver la motivation du personnel durant une période mouvementée, telle que la pandémie de COVID-19, est un défi pour toutes les organisations. Au BAPE, cela est d'autant plus important si l'on considère le peu de dossiers confiés en 2021-2022. Une grande attention doit alors être portée sur le maintien et le développement d'un environnement de travail agréable et stimulant. C'est dans ce contexte que plusieurs interventions ont été menées afin de conserver l'élan d'enthousiasme et la mobilisation de notre personnel.

Nous avons, par exemple, entrepris une démarche structurée et systématique en vue d'alléger nos processus internes, tant sur le plan administratif que pour la réalisation des dossiers confiés par le ministre. Cela s'avérait particulièrement nécessaire dans la foulée des nombreux changements apportés à nos pratiques au cours des dernières années. Des responsabilités mieux définies et un cadre de travail permettant de mieux gérer la pression, voilà une façon concrète d'assurer un meilleur travail collaboratif.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que s'inscrit le nouveau Plan stratégique 2021-2025 du BAPE. Sous le signe de la consolidation des améliorations et des acquis, nous voulons polir nos approches plutôt que les transformer. Cela donnera lieu à des assises solides et durables pour maintenir la rigueur de nos travaux tout en cherchant en continu à favoriser et à diversifier la participation citoyenne.

À cet égard, notons que le BAPE a récemment complété un important chantier sur la formation de ses membres qui ont fait l'objet d'une nomination par le gouvernement. Il comprend trois modules d'autoformation en ligne, ainsi que deux ateliers d'écriture stratégique. Combiné à un processus de sélection rigoureux et impartial, les outils de formation permettront de préserver nos standards d'excellence dans la conduite de nos travaux.

Une conversation institutionnelle au sujet des modes d'expression offerts aux personnes participantes s'inscrit également dans les initiatives propices à une participation inclusive et signifiante à nos travaux. À terme, ce projet regroupera, dans le site Web de l'organisation, les fonctionnalités facilitantes à la participation du public.

Enfin, j'aimerais souligner un des éléments marquants de l'année 2021-2022 : la conclusion des travaux de la commission d'enquête qui s'est penchée pendant plus d'un an sur les défis entourant la gestion des résidus ultimes au Québec. Des retombées positives de ces travaux sont déjà mesurables. Il n'y a pas de doute que ce rapport du BAPE servira de référence pour l'élaboration ou la révision de politiques publiques et qu'il contribuera au rayonnement de notre institution pour plusieurs années.

La présidente par intérim depuis le 16 juillet 2022,

Marie-Hélène Gauthier
Québec, décembre 2022

Déclaration attestant la fiabilité des données

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relèvent de la responsabilité de la présidence du BAPE. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données, ainsi que sur les contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la Déclaration de services aux citoyens et des orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats qui y sont liés.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et correspondent à l'état de situation au 31 mars 2022.

La présidente par intérim,

Marie-Hélène Gauthier

Québec, novembre 2022

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications,

René Beaudet

Québec, novembre 2022

LEMIEUX NOLET

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des données et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (ci-après nommé le « BAPE ») pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Responsabilité de la direction à l'égard du rapport annuel de gestion
La direction du BAPE est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport annuel de gestion conformément aux résultats, indicateurs, données et explications qu'elle a accumulé au cours de l'exercice, ainsi que du contrôle qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport annuel de gestion exempt d'anomalies significatives.

Responsabilité du professionnel en exercice
Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur le rapport annuel de gestion ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen du rapport annuel de gestion conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations et discussions auprès de la direction et d'autres personnes au sein du BAPE, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et l'évaluation des éléments probants obtenus par l'examen de pièces justificatives et des calculs.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur le rapport annuel de gestion.

Conclusion
Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le rapport annuel de gestion du BAPE ne donne pas, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des résultats, des indicateurs, des données et des explications pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Lemieux Nolet

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 8 juillet 2022

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A130007

Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

1 L'organisation

1.1 Organisation en bref

Création

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été créé en 1978. L'organisme relève du ministre responsable de l'Environnement (ci-après le ministre), de qui il reçoit ses mandats. Lors de la création du BAPE, l'Assemblée nationale posait un geste en faveur du droit de la population à l'information et à la consultation. Elle sollicitait également sa participation pour fournir aux personnes responsables des décisions le meilleur éclairage possible sur un projet ou sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre.

Mission

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre des constats et des avis qui prennent en compte les préoccupations de la population et qui s'appuient sur les seize principes de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1).

Pour réaliser sa mission, le BAPE offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique. Les constats et avis de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Les rôles du BAPE

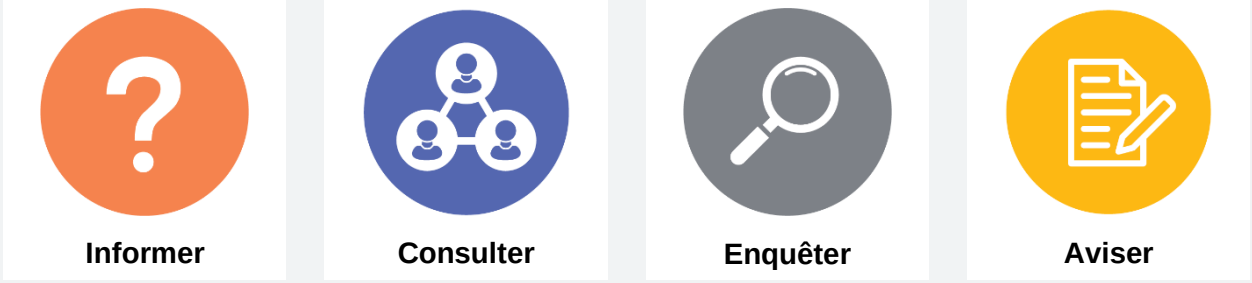

Vision

Par son écoute, son impartialité, la rigueur de ses enquêtes et la diversité de ses expertises, le BAPE donne une voix aux citoyennes et citoyens et leur permet de contribuer à façonner l'avenir du Québec.

Citoyennes et citoyens :

Participez à l'avenir !

Valeurs

Le BAPE s'engage à appuyer son action sur ces quatre valeurs éthiques :

Le **respect** consiste à poser un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter indûment les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention que l'on porte aux autres, par une conduite honnête et courtoise envers eux et par le souci de s'octroyer un temps de réflexion.

L'**impartialité** réside dans le devoir et le privilège d'adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'accorder la même écoute et autant d'importance à toutes et tous, sans parti pris.

L'**équité** exprime la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.

La **vigilance** se définit comme l'attention portée à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait survenir et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

Le BAPE souscrit par ailleurs aux valeurs de la fonction publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

Équipe

C'est la présidence qui assume la direction de l'organisme. Les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, la directrice des communications et la conseillère juridique assistent le président dans ses fonctions.

Au 31 mars 2022, le BAPE est composé de cinq membres à temps plein, dont un président et une vice-présidente (figure 1). À la fois pour former les commissions d'enquête en temps opportun et pour remplir les exigences des mandats confiés par le ministre, la présidence dispose également d'une liste de membres additionnels à temps partiel (section 4.14).

Figure 1 : La structure organisationnelle au 31 mars 2022

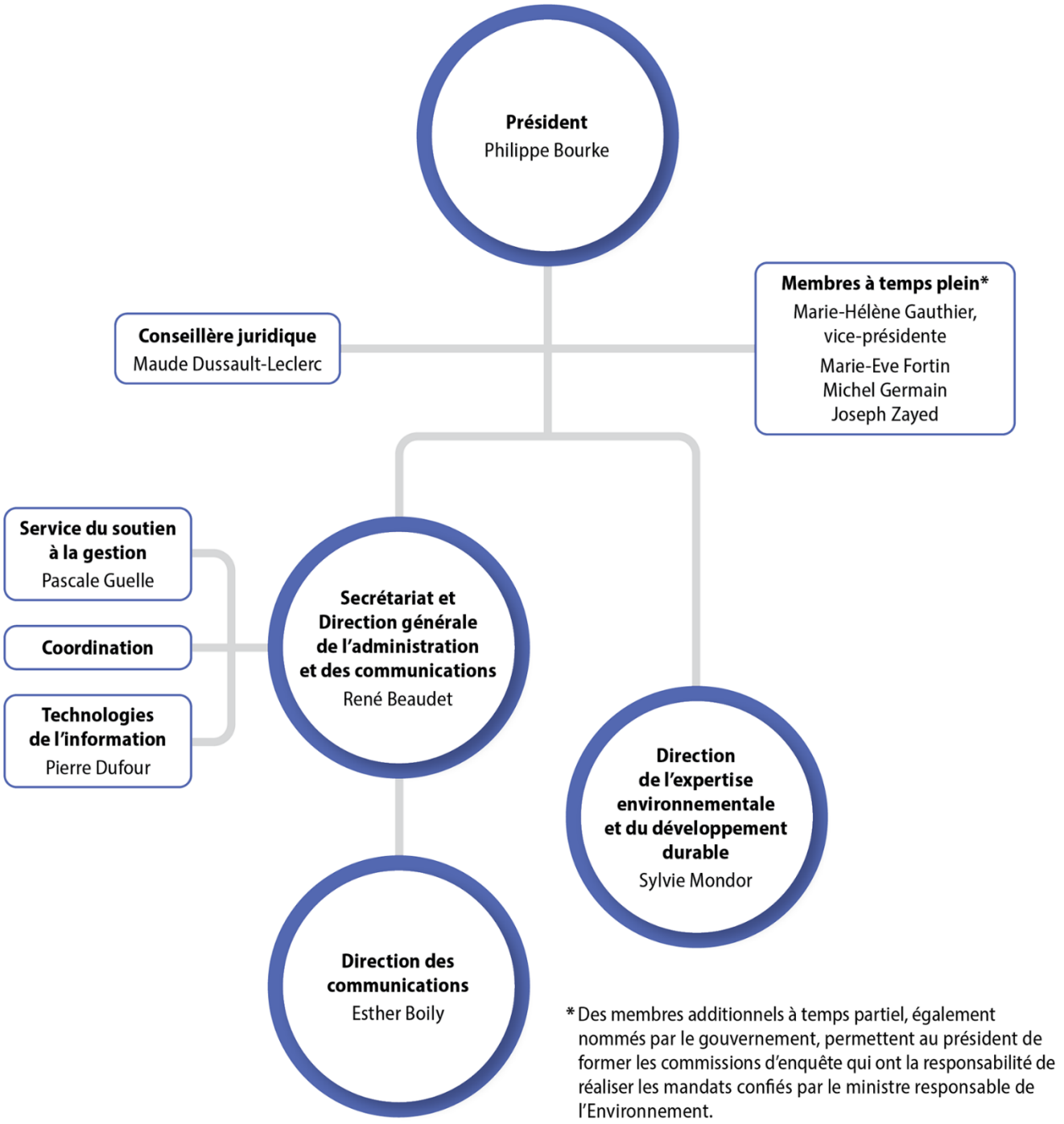

* Des membres additionnels à temps partiel, également nommés par le gouvernement, permettent au président de former les commissions d'enquête qui ont la responsabilité de réaliser les mandats confiés par le ministre responsable de l'Environnement.

Équipe (*suite*)

La nomination des membres à temps plein et à temps partiel est faite par le gouvernement en vertu d'un processus de recrutement et de renouvellement encadré par le Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (LQE, chapitre Q-2, r. 35.3). Dès qu'une première enquête lui est confiée, le membre doit être assermenté devant un juge de la Cour supérieure du Québec. À titre de commissaire, le membre a alors les pouvoirs et l'immunité dont jouissent les commissaires exerçant leur fonction en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (RLRQ, chapitre C-37), sauf celui d'imposer une peine d'emprisonnement. Dans ce contexte, il peut, entre autres, assigner des personnes à comparaître et exiger le dépôt de tout document nécessaire à la réalisation de son mandat.

Le personnel du BAPE est composé, au 31 mars 2022, de 51 personnes, soit de membres à temps plein nommés, de cadres, d'adjointes administratives, d'analystes, de conseillères et conseillers en communication, d'une conseillère juridique, de coordonnatrices, de personnel en soutien à la gestion et de spécialistes en technologies de l'information.

Dossiers confiés au BAPE

La très grande majorité des dossiers confiés au BAPE s'inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (ci-après la Procédure) prévue aux articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, RLRQ, chapitre Q-2). Celle-ci comprend plusieurs étapes, dont une consacrée à la participation publique dans laquelle les interventions du BAPE se situent. Le nombre et la nature des dossiers confiés au Bureau varient essentiellement en fonction des projets soumis au ministre par les initiateurs. Les projets visés par la Procédure sont définis de façon précise par le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RÉEIECP, RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.1).

Le 10 décembre 2020, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI, RLRQ, chapitre A-2.001). Cette loi comporte des mesures d'accélération relatives à la Procédure pour les projets, indiqués à l'annexe I de la loi, visés par l'article 2 du RÉEIECP. La LACPI n'a entraîné aucune modification des délais accordés au BAPE pour réaliser les dossiers qui lui sont confiés.

Période d'information publique

Lorsque le ministre juge l'étude d'impact d'un projet recevable[1] dans le cadre de la Procédure, il en informe l'initiateur et lui indique d'entreprendre, à la date qu'il fixe, la période d'information publique de 30 jours. Au même moment, le ministre demande au BAPE d'annoncer, par communiqué de presse, le début de cette période d'information. Durant cette période, le BAPE tient une séance publique d'information dans le milieu d'insertion du projet pour informer la population. C'est à l'intérieur de ce délai de 30 jours que toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité peut demander

1 Pour un projet nommé à l'annexe I de la LACPI, qui est visé à l'article 2 du RÉEIECP, le ministre n'a pas à analyser la recevabilité de cette étude, mais plutôt sa complétude, c'est-à-dire s'assurer que l'étude d'impact contient tous les renseignements indiqués à cette fin dans la directive du ministre.

par écrit au ministre[2] la tenue d'une consultation publique (audience publique ou consultation ciblée) ou d'une médiation en expliquant les motifs de sa demande.

Audience publique

Le mandat d'audience publique, réalisé dans le cadre de la Procédure, se déroule sur une période d'au plus quatre mois et comporte deux parties distinctes. La première partie vise à répondre aux questions du public et de la commission, alors que la deuxième partie permet aux participantes et participants d'exprimer leurs opinions.

Consultation ciblée

Le mandat de consultation ciblée, s'échelonnant sur trois mois, se déroule en une seule partie durant laquelle le public peut poser des questions et exprimer ses opinions.

Médiation

D'une durée de deux mois, le mandat de médiation est un processus de règlement des conflits recourant à la négociation pour rapprocher les parties. Ce processus peut se révéler avantageux lorsque la justification d'un projet n'est pas remise en question et que les différends semblent pouvoir être réglés par le dialogue.

Autres dossiers

Le mandat d'enquête sur une question relative à la qualité de l'environnement

Le ministre peut confier au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement. Dans le cas où le ministre le requiert et pour la durée qu'il détermine, le BAPE doit tenir une audience publique, une consultation ciblée ou une médiation. Le BAPE réalise ce type de mandat, entre autres, pour permettre au gouvernement de mieux orienter ses décisions et ses politiques publiques. À titre d'exemple, cette année, le Bureau a réalisé un mandat d'audience publique confié dans ce cadre pour éclairer le gouvernement sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire québécois.

Le mandat de consultation publique en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

La Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01), qui vise la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire, prévoit que le ministre tient une période d'information publique préalablement à toute désignation d'un territoire, du domaine de l'État, comme aire protégée d'utilisation durable, réserve de biodiversité, réserve écologique ou réserve marine. Durant cette période, d'une durée minimale de 30 jours, toute personne peut demander au ministre la tenue d'une consultation publique (audience publique ou consultation

2 Pour un projet indiqué à l'annexe I de la LACPI, qui est visé à l'article 2 du RÉEIECP et qui fait l'objet d'une période d'information publique, seule la tenue d'une consultation ciblée ou d'une médiation peut être demandée par la population. Néanmoins, lorsque la tenue d'une audience publique apparaît souhaitable, notamment lorsque des préoccupations du public le justifient, le ministre peut, relativement aux enjeux qu'il a ciblés, mandater le BAPE de tenir cette audience sans que l'initiateur de projet n'ait à entreprendre la période d'information publique.

ciblée). Le ministre peut confier au BAPE, ou à toute personne qu'il désigne comme commissaire à cette fin, le mandat de procéder à la consultation publique.

Le mandat d'audience publique en vertu de la Loi sur les parcs

La Loi sur les parcs (RLRQ, chapitre P-9) prévoit que le ministre responsable de l'application de cette loi peut confier au BAPE le mandat de tenir une audience publique, avec l'autorisation du ministre responsable de l'application de la LQE, lorsque le gouvernement veut créer un parc, l'abolir ou en modifier les limites.

Rapport du BAPE

À la fin d'un mandat, le BAPE dépose au ministre le rapport de la commission d'enquête qui comprend ses constatations ainsi que l'analyse qu'elle a faite du dossier qui lui a été soumis. Le ministre dispose alors d'au plus 15 jours[3] pour le rendre public.

Décision

Le BAPE n'a pas le pouvoir d'autoriser ou de refuser un projet.

Pour les dossiers découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement, de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, il appartient au ministre responsable de l'Environnement de formuler ses recommandations au Conseil des ministres, qui prend la décision. À cette fin, le ministre s'appuie notamment sur le rapport du BAPE.

Dans le cas des dossiers découlant de la Loi sur les parcs, il revient alors au ministre responsable de l'application de cette loi d'émettre ses recommandations au Conseil des ministres, qui prend la décision. À cet effet, le ministre s'appuie en particulier sur le rapport du BAPE.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
51	Effectif du BAPE au 31 mars 2022 (employés réguliers et occasionnels)
5,82 M$	Dépenses
5	Nombre de dossiers confiés par le ministre
19	Nombre de séances publiques tenues
	Nombre de personnes participant aux séances publiques
84	En salle
451	En numérique
1	Mandat d'envergure nationale sur la gestion des résidus ultimes

3 Dans le cas d'un rapport remis à la suite d'un mandat confié en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le ministre dispose de 30 jours pour le rendre public. Il en est de même pour un rapport du BAPE déposé au ministre responsable des Parcs en vertu de la Loi sur les parcs.

1.2 Faits saillants

L'année 2021-2022 est marquée par la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique pour le BAPE. Sous le signe de la continuité, cette feuille de route qui s'échelonne sur quatre ans aura déjà permis d'entreprendre plusieurs actions pour favoriser et valoriser la participation citoyenne dans l'important exercice démocratique qui nous est confié.

Ainsi, une démarche englobante de caractérisation de la participation et de la non-participation aux travaux du BAPE a débuté à l'automne 2021. En vingt heures d'entrevues individuelles, l'équipe de projet a recueilli l'appréciation globale de citoyennes et citoyens sur les services offerts par le BAPE et cerné de grandes familles de besoins auxquels l'organisation doit aspirer à répondre pour atteindre ses objectifs et favoriser une participation inclusive et signifiante. En complémentarité de ces entrevues, un sondage auprès de 1 000 répondantes et répondants a été réalisé en février 2022 pour corroborer les informations préalablement recueillies et pour soumettre certaines pistes d'amélioration à un échantillon représentatif de la population québécoise. Le portrait d'ensemble brossé par ce projet de caractérisation permettra la création d'outils d'aide à la décision et l'implantation des recommandations les plus porteuses pour poursuivre l'amélioration de notre prestation de services à la population.

La démarche de caractérisation appuie d'ores et déjà des projets en cours au BAPE. C'est notamment le cas d'une conversation institutionnelle baptisée *Parlons mémoires*, qui se penche sur les canaux offerts à la population pour exprimer une opinion ou des suggestions dans le cadre d'un dossier sur des enjeux ou projets qui l'interpellent. Ce travail pour proposer les bons véhicules de participation et pour orienter les participantes et participants vers des canaux qui leur conviennent s'harmonise avec les besoins de simplicité, de compréhension et de participation personnalisée exprimés par les gens que nous avons consultés.

Le recours aux technologies de l'information pour faciliter une participation active entre dorénavant dans toutes les pratiques courantes du BAPE. En effet, bien qu'il demeure primordial pour le BAPE de se déplacer dans les communautés susceptibles d'accueillir un projet, lorsque les circonstances sanitaires et technologiques le permettent, l'organisation a entrepris une systématisation des séances publiques d'information en mode hybride. Une première a eu lieu le 18 octobre 2021 dans le cadre de la période d'information publique pour le Projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans. À cette occasion, 50 personnes étaient en salle pour s'informer sur le projet, la situation sanitaire ne permettant pas d'en accueillir davantage. La séance étant également diffusée en direct dans le site Web du BAPE et sur Facebook; 45 personnes y ont participé de cette manière. Celles qui le désiraient ont pu poser leurs questions par l'entremise d'un clavardage en direct.

Le BAPE ne pourrait instaurer de tels changements de pratiques et continuer d'innover dans sa prestation de services à la population sans l'implication et l'engagement d'un personnel compétent, doté d'expertises variées et d'une grande capacité d'adaptation. D'ailleurs, dans le but de promouvoir la santé globale de son personnel, l'organisation a mis à sa disposition une plateforme unifiant des programmes de santé et de bien-être, conçue pour fournir des services virtuels offerts par une équipe multidisciplinaire.

Pour favoriser une expérience de travail enrichissante et distinctive, le BAPE a notamment établi un comité permanent d'amélioration continue auquel siègent des représentantes et représentants de chaque unité administrative de l'organisation. L'année 2021-2022 se distinguant par le fait que très peu de projets soumis à la Procédure ont atteint l'étape de la participation publique, le BAPE a saisi l'occasion de mettre à profit son équipe mobilisée. Dans une logique de recherche quotidienne d'efficacité et de progrès, le comité d'amélioration continue a mis en place des outils qui structurent les réflexions, qui consolident les processus de gestion, particulièrement en matière d'idées, et qui canalisent la créativité de tous les acteurs de l'organisation.

2 Les résultats

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2021-2025

L'année visée par le rapport annuel de gestion est la première du nouveau Plan stratégique 2021-2025 du BAPE. Riche des apprentissages du précédent plan, notamment quant à la corrélation positive entre le niveau de connaissance de l'institution et la confiance qui lui est accordée, ce plan de quatre ans s'inscrit dans la continuité du précédent et s'attarde à nouveau à ces enjeux. S'y ajoute une priorité donnée à l'expérience de travail, un enjeu primordial pour maintenir le personnel déjà en place et attirer de nouveaux talents dans un contexte de rareté et de forte mobilité de la main-d'œuvre.

Orientation 1 : Favoriser la participation

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Pages
1.1 Améliorer la compréhension des rôles du BAPE	1. Taux de compréhension des rôles du BAPE	**s. o.**	**66 %**	9
	2. Taux de notoriété assistée	**40 %**	**34 %**	10
	3. Opinion favorable du public	**60 %**	**49 %**	11
1.2 Diversifier les modes de participation et d'information	4. Nombre d'initiatives déployées	**1**	**2**	12
1.3 Améliorer la visibilité des actions du BAPE	5. Nombre d'abonnés aux médias sociaux du BAPE	**9 400**	**9 804**	13

Orientation 2 : Maintenir la confiance envers l'institution

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Pages
2.1 Appliquer les plus hauts standards en matière d'éthique et de déontologie	6. Niveau de confiance du public	**75 %**	**81 %**	14
2.2 Mettre en valeur la contribution des citoyens aux travaux du BAPE	7. Nombre de moyens déployés	**1**	**1**	15

Orientation 3 : Favoriser une expérience de travail enrichissante et distinctive

Objectif	Indicateur	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Page
3.1 Accroître la mobilisation du personnel	8. Taux d'engagement dans l'emploi	**s. o.**	**82 %**	16

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2021-2025

Enjeu 1 : La contribution du public

Orientation 1 : Favoriser la participation

Objectif 1.1 : Améliorer la compréhension des rôles du BAPE

Contexte lié à l'objectif : Le BAPE **informe** et **consulte** la population, **enquête**, puis **avise** le ministre responsable de l'Environnement sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Seul organisme gouvernemental de démocratie participative consacré à l'environnement, l'institution est soucieuse d'offrir les conditions propices à une participation citoyenne diversifiée et inclusive. Un sondage scientifique réalisé en octobre 2020 par l'Observatoire de la consommation responsable (OCR) de l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) révèle que le niveau de confiance accordée au BAPE augmente avec le degré de connaissance qu'a la population de l'organisation. Ainsi, pour accroître la confiance, le BAPE consacre des efforts à améliorer la compréhension des quatre piliers de son action, à savoir « informer, consulter, enquêter et aviser ». Les démarches pour bonifier cette compréhension pourraient en outre favoriser l'augmentation du niveau de notoriété assistée de l'organisation et le nombre de personnes qui en ont une opinion favorable ainsi que contribuer à faciliter et à diversifier la participation.

Indicateur 1 : Taux de compréhension des rôles du BAPE

(mesure de départ : 66 %, 2022*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	s. o.	68 %	70 %	71 %
Résultats	66 % (mesure de départ)			

* Sondage réalisé par la firme Léger en février 2022. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,1 %, 19 fois sur 20.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'indice de compréhension des rôles du BAPE est un nouvel indicateur, la mesure de cette année agissant comme marque de départ à partir de laquelle seront jugés les résultats des années subséquentes. Le BAPE s'intéresse toutefois à ce paramètre depuis un moment déjà. Des sondages réalisés en 2018 et 2020 s'y attardaient par des questions sur la compréhension de la mission et des actions principales de l'institution.

Le nouvel indicateur combine les résultats individuels obtenus pour chacun des quatre rôles : informer, consulter, enquêter et aviser. Pour chacun d'eux, les répondantes et répondants ont indiqué les actions qui, à leur avis, caractérisent le plus le rôle du BAPE. Ces personnes effectuaient leurs choix parmi des réponses préétablies auxquelles des valeurs avaient été attribuées selon leur pertinence. Les résultats individuels obtenus par chacun des rôles oscillent entre 16 et 17,5 sur 25, pour un total de 66,1 %. Bien qu'aucun des rôles ne se démarque significativement en matière de compréhension, on note que les volets informatif et aviseur sont ceux pour lesquels le travail de sensibilisation et d'éducation est le plus à faire.

Indicateur 2 : Taux de notoriété assistée

(mesure de départ : 38 %, 2020*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	40 %	41 %	43 %	45 %
Résultats	34 %** Cible non atteinte			

* Sondage réalisé en octobre 2020 par l'Observatoire de la consommation responsable. La marge d'erreur maximale est de +/- 3,00 %, et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %, 19 fois sur 20.

** Sondage réalisé par la firme Léger en février 2022. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,1 %, 19 fois sur 20.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

On entend par notoriété assistée la connaissance d'une « marque » lorsque présentée dans une liste ou citée par l'enquêteur. En 2020, celle du BAPE était de 38 %, alors qu'elle est de 34 % pour le présent exercice et donc en deçà de la cible.

Bien que l'indicateur demeure le même, notons que des changements méthodologiques dans le calcul de celui-ci peuvent avoir eu une incidence sur le résultat. En effet, la mesure de départ avait été établie dans un sondage ad hoc propre au BAPE alors que le résultat de 2022 est le fruit d'un sondage omnibus dans lequel les citoyennes et citoyens répondaient à des questions de tous types. Les sondages ont par ailleurs été réalisés dans des panels différents, à savoir MBA Recherche pour le compte de l'OCR de l'ESG UQAM en 2020 et le panel d'internautes de Léger Opinion en 2022. Dans les deux cas, les panels sont pondérés pour se rapprocher du dernier profil du recensement; ils sont donc relativement identiques. Toutefois, la formule de pondération peut avoir un effet. Finalement, la couverture médiatique accordée au BAPE au moment du sondage ou en amont de celui-ci peut aussi jouer sur le résultat. En effet, le nombre de dossiers qui lui sont confiés et le caractère polarisant ou non de ceux-ci varient grandement d'une année à l'autre, et le BAPE n'a aucune influence à ces égards. Alors que l'organisation a effectué quelque 1 000 jours-mandats en 2019-2020 et près de 2 000 en 2020-2021, elle n'en a eu que 611 en 2021-2022[4]. Le nombre et la nature des dossiers traités en cours d'exercice ont généré un bruit médiatique moindre.

Les différences méthodologiques peuvent exercer une influence tant positive que négative sur des indicateurs comme la notoriété, la satisfaction ou encore la confiance accordée à une organisation. Afin d'atténuer ces risques, le BAPE prévoit de maintenir la formule de cueillette de données pour toute la période couverte par son plan stratégique. On pense ici notamment au moment de l'année où une étude est effectuée. L'ajout d'une question contextuelle d'actualité est aussi envisagé pour évaluer l'effet du bruit médiatique sur les indicateurs 2, 3 et 6.

Le BAPE poursuivra notamment l'optimisation de son site Web afin de faciliter la participation à ses travaux et d'améliorer la compréhension de ses rôles. Pour réaliser des ajustements qui répondent au mieux aux besoins de la population, on invitera celle-ci, par des tests utilisateurs, à contribuer à l'amélioration continue du site.

4 La notion de jours-mandats fait référence à la durée des dossiers confiés par le ministre, mais exclut le temps de préparation nécessaire à leur réalisation.

Indicateur 3 : Opinion favorable du public

(mesure de départ : 59 %, 2020*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	60 %	61 %	63 %	65 %
Résultats	49 %** Cible non atteinte			

* Sondage réalisé en octobre 2020 par l'Observatoire de la consommation responsable. La marge d'erreur maximale est de +/- 3,00 %, et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %, 19 fois sur 20.

** Sondage réalisé par la firme Léger en février 2022. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,1 %, 19 fois sur 20.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La compréhension du rôle et du fonctionnement d'une organisation peut aller de pair avec la perception de celle-ci et, par le fait même, influencer l'opinion que l'on a d'elle. Or, il ressort d'entrevues individuelles menées auprès de personnes dont les niveaux de connaissance du BAPE variaient grandement, que l'organisation est perçue de multiples façons par la population. Ainsi, la notion de protecteur est revenue à plusieurs reprises chez les répondantes et répondants ayant déjà participé aux travaux du BAPE, une participante qualifiant même l'organisme de « superhéros des citoyens critiques ou vigilants ». A contrario, un répondant a souligné un enjeu d'image pour le BAPE qui, selon lui, se prononce toujours contre les projets, un stéréotype que l'organisation gagnerait à briser. En ce qui concerne les non-participantes et non-participants, les expressions « consultatif », « outil de démocratie » et « véhicule d'information » sont les plus fréquentes afin de décrire le BAPE.

Dans le sondage situant l'opinion favorable à 49 % chez les personnes qui connaissent l'organisation, on note également une opinion neutre à 43 % dans cette même tranche de répondants. En comparaison, le sondage de 2020 révélait une opinion positive à 59,1 % et une opinion neutre à seulement 34,6 %.

Comme pour l'indicateur précédent, la mesure de départ pour établir les cibles en matière de confiance du public provient d'une enquête ad hoc réalisée au sujet du BAPE en 2020, alors que le résultat de l'exercice 2021-2022 provient d'un sondage omnibus. Les explications quant à l'influence potentielle d'un changement de méthodologie et de la pondération propre à chaque panel s'appliquent ici aussi. Il en est de même pour le bruit médiatique en cours d'exercice. Comme précédemment noté, l'influence de ces paramètres externes peut être positive ou négative. Il appert intéressant de souligner que malgré une diminution de l'opinion favorable et de la notoriété assistée par rapport aux mesures de départ, la confiance en l'organisation, elle, a augmenté.

Le BAPE prévoit de maintenir la formule de cueillette de données pour toute la période couverte par son plan stratégique, et ce, afin de réduire le plus possible l'influence de facteurs externes sur l'indicateur. L'ajout d'une question contextuelle d'actualité est aussi envisagé pour évaluer l'effet du bruit médiatique sur les indicateurs 2, 3 et 6.

Le BAPE continuera de saisir les occasions de sensibilisation et d'éducation à ses rôles auprès de diverses clientèles cibles. L'ouverture et l'animation d'un compte sur une autre plateforme de médias sociaux ainsi que l'élaboration et la diffusion de trousses pédagogiques destinées au secondaire et au collégial sont parmi les initiatives prévues en ce sens.

Objectif 1.2 : Diversifier les modes de participation et d'information

Contexte lié à l'objectif : La communication demeure une fonction stratégique essentielle pour permettre au BAPE de remplir sa mission. Les habitudes de vie, d'information et de participation de la population sont dorénavant multicanales et intègrent plus que jamais l'univers numérique, une réalité renforcée par la pandémie. Malgré les défis inhérents à un tel changement, le BAPE continue d'y voir des occasions pour améliorer la contribution du public à ses travaux.

L'offre numérique de l'organisation s'est grandement développée au fil des dernières années. Cette évolution des pratiques est d'abord et avant tout motivée par le souci d'offrir aux citoyennes et aux citoyens de tous les horizons une plus grande flexibilité de participation à l'important exercice d'information et de consultation qui nous est confié.

Indicateur 4 : Nombre d'initiatives déployées

(mesure de départ : s. o.)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	1	1	1	1
Résultats	2 Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le projet de caractérisation de la participation et de la non-participation à ses travaux, entrepris par le BAPE en cours d'exercice, confirme que l'objectif de diversification des méthodes de participation et la flexibilité qu'il confère sont des avenues porteuses pour répondre aux besoins de la population. En effet, ils font écho à des préférences et attentes exprimées par les citoyennes et citoyens dans le cadre d'entrevues individuelles et d'un sondage à grande échelle, réalisés à l'automne et l'hiver. Les gens y ont exprimé un besoin de simplicité, notamment dans leurs interactions avec tout organisme gouvernemental, un besoin de comprendre, tant les processus que l'organisation, un besoin d'être accompagné dans leur participation et, finalement, un besoin de participer à leur manière. En outre, 44 % des répondantes et répondants au sondage ont affirmé qu'ils participeraient en ligne à une rencontre d'information, alors que 34 % le feraient en salle. Les deux modes de participation répondent aux préférences de clientèles différentes, le premier, en ligne, obtenant la faveur des 18-34 ans (56 %) et des personnes résidant dans la grande région de Montréal (50 %) alors que le deuxième, en salle, est préféré des hommes (41 %) et des personnes âgées de 55 ans et plus (38 %).

L'organisation a entrepris une systématisation de la tenue de ses séances en mode hybride, et ce, pour tous les types de dossiers qui lui sont confiés. Il importe toutefois de noter que les contraintes sanitaires évoluent et que les réalités technologiques des communautés touchées par un projet à l'étude diffèrent selon le dossier. Le BAPE demeure donc agile dans l'application de cette initiative afin de servir au mieux sa mission et la population, comme en témoignent deux périodes d'information publiques tenues au cours de l'exercice.

Ainsi, dans le cadre du Projet de parc éolien Apuiat dans la MRC de Sept-Rivières, une conseillère et un conseiller en communication du BAPE ont animé une première séance publique d'information à Port-Cartier le 7 octobre 2021. Celle-ci était audiodiffusée en direct dans le site Web du BAPE, et ce sont les personnes présentes sur place qui ont posé quelque trente questions à l'initiateur de projet pour approfondir leur connaissance et leur compréhension du dossier. Une seconde séance en mode numérique a eu lieu le 13 octobre 2021. Une soixantaine de personnes ont alors visionné les échanges,

qui auront permis de répondre à d'autres questions, posées cette fois par l'entremise du clavardage en direct et par courriel. Dans le cadre du Projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans, la participation en salle et à distance a été réalisée en simultané le 18 octobre 2021. En plus des questions posées en salle, une employée du BAPE présente sur place relayait les questions des internautes, permettant à toutes et tous de bénéficier des échanges.

Par ailleurs, soucieux d'offrir une information à la portée d'un auditoire diversifié, le BAPE a également fait place à de nouveaux formats pour communiquer des renseignements sur les projets qui touchent la population. L'utilisation de vidéos dans les médias sociaux pour présenter des dossiers en cours, dont certaines incluent des explications fournies par un employé du BAPE, répond à ce souci d'accessibilité de l'information en ne reposant pas uniquement sur du texte. Le BAPE a eu recours à la vidéo pour annoncer un dossier ou inviter la population à participer à une séance publique à neuf reprises au cours de l'exercice.

Objectif 1.3 : Améliorer la visibilité des actions du BAPE

Contexte lié à l'objectif : Questionnés en 2020 sur les façons d'améliorer la participation, les répondantes et répondants à un sondage réalisé par l'OCR de l'ESG UQAM indiquaient en priorité l'amélioration de la visibilité des actions du BAPE, en plus de souligner l'importance de joindre efficacement les citoyennes et citoyens touchés par un projet. Fournir davantage d'information dans les médias sociaux apparaissait en outre une avenue porteuse auprès de clientèles cibles, notamment les jeunes et les femmes.

Un sondage réalisé par la firme Léger en 2022 confirme la place des médias sociaux dans les préférences de consommation de l'information chez les 18-34 ans. Questionné sur la façon dont il souhaiterait être informé d'une consultation citoyenne par le BAPE, ce groupe d'âge dit préférer obtenir ce renseignement par les médias sociaux à 53 %.

Indicateur 5 : Nombre d'abonnés aux médias sociaux du BAPE

(mesure de départ : 8 138, 2021)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	9 400	9 600	10 000	10 250
Résultats	9 804 Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les premiers jalons ont été franchis vers une présence accrue, structurée et diversifiée du BAPE dans les médias sociaux, offrant un canal d'information additionnel à la population. Pour poursuivre son positionnement dans l'espace numérique, le BAPE compte dorénavant un responsable des médias sociaux au sein de la direction des communications. Il a notamment pour mandat d'effectuer une vigie de l'évolution des plateformes afin d'utiliser celles qui répondent le mieux aux besoins du Bureau, de développer des partenariats et de produire des stratégies adaptées aux dossiers. Le BAPE a d'ailleurs lancé son compte LinkedIn en juillet 2021.

Également en accord avec la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales, le BAPE s'est doté d'une politique d'utilisation des médias sociaux, qui « s'adresse à l'équipe responsable des médias sociaux du BAPE ainsi qu'à tous les employé(e)s du

Bureau : elle vise à encadrer l'utilisation personnelle et professionnelle des médias sociaux lorsque celle-ci implique l'organisation, ses employé(e)s, ses partenaires et le public[5]. »

Au 31 mars 2022, le BAPE comptait 9 804 abonnés à ses médias sociaux.

Enjeu 2 : La confiance

Orientation 2 : Maintenir la confiance envers l'institution

Objectif 2.1 : Appliquer les plus hauts standards en matière d'éthique et de déontologie

Contexte lié à l'objectif : Bien qu'il soit relativement peu et mal connu de la population québécoise, le BAPE jouit d'un niveau de confiance enviable. Évaluée par sondage en 2020, la confiance accordée au Bureau par les répondantes et répondants se situait alors à 74,5 %. Parmi les préjugés négatifs auxquels fait face l'organisation, le principal frein perçu est le rôle prépondérant de la vision des commissaires plutôt que de l'opinion citoyenne dans les rapports.

Pour déconstruire les mythes et réduire les irritants, il importe à l'organisation de mieux expliquer ses rôles, comme indiqué précédemment, notamment celui d'aviser, qui se retrouve à l'avant-dernier rang des rôles les moins bien compris. Par ailleurs, le fait d'appliquer les plus hauts standards en matière d'éthique et de déontologie permet de maintenir, voire de rehausser, cette confiance du public à son égard.

Indicateur 6 : Niveau de confiance du public

(mesure de départ : 74,5 %, 2020*)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	75 %	76 %	77 %	78 %
Résultats	81 %** Cible atteinte			

* Sondage réalisé en octobre 2020 par l'Observatoire de la consommation responsable. La marge d'erreur maximale est de +/- 3,00 %, et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %, 19 fois sur 20.

** Sondage réalisé par la firme Léger en février 2022. La marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de même taille est de +/- 3,1 %, 19 fois sur 20.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le BAPE a eu peu d'occasions d'exercer ses rôles d'information et de consultation auprès de la population cette année en raison du faible nombre de dossiers ayant atteint l'étape de la participation citoyenne qui est confiée à l'organisation.

Cela n'a toutefois pas empêché la mise en œuvre de pratiques innovantes pour mener à bien la mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale. Le mandat sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes est un exemple éloquent de démarche de consultation audacieuse par laquelle la commission

5 Politique d'utilisation des médias sociaux, BAPE, 2021, p. 3.

a mis en place les conditions propices à l'information et à l'expression des points de vue. À preuve, le rapport de la commission s'appuie sur :

- une enquête auprès d'une soixantaine de gestionnaires de lieux d'élimination;
- une enquête citoyenne auprès de 1 000 personnes à travers le Québec;
- la participation de plus de 500 personnes, dont plusieurs représentent des groupes, des associations et des organismes;
- la collaboration de 59 personnes-ressources représentant 7 ministères et organismes.

L'organisation poursuit son objectif de favoriser la confiance par une compréhension de ses actions. Dans un rare exercice de communication publique, les commissaires ont présenté le rapport sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes lors d'une conférence de presse tenue en mode virtuel le 25 janvier 2022. En plus de mettre en lumière les conclusions de la rigoureuse analyse menée dans le cadre de ce mandat, la conférence de presse offrait à la population un regard privilégié sur le fonctionnement du BAPE.

Cette activité s'inscrit dans une continuité d'initiatives qui misent sur la transparence dans la conduite des travaux de l'organisation.

Objectif 2.2 : Mettre en valeur la contribution des citoyens aux travaux du BAPE

Contexte lié à l'objectif : La difficulté à percevoir la contribution citoyenne dans la prise de décision est un frein reconnu à la participation. Dans les entrevues individuelles réalisées par le BAPE, l'impression de n'avoir aucune incidence sur les décisions est un des principaux facteurs évoqués pour justifier une non-participation aux travaux de l'institution. Par ailleurs, dans une portion du sondage à grande échelle qui visait à mieux comprendre ce qui pourrait favoriser ou limiter leur participation aux travaux du BAPE, parmi les répondantes et répondants ayant précisé qu'ils ne souhaiteraient pas exprimer leur opinion dans le cadre de la mise en situation présentée, 9 % ont indiqué faire ce choix, car leur opinion ou contribution ne ferait pas de différence ou ne serait pas prise en considération.

Dans sa vision, le BAPE lance une invitation aux citoyennes et citoyens : Participez à l'avenir! Dans le plan stratégique précédent comme dans celui qui fait l'objet de la présente reddition de comptes, il met donc en œuvre des moyens pour favoriser cette participation. L'identification des facteurs participatifs, tant les freins que les incitatifs, permet au BAPE de bien cibler les actions à entreprendre.

Indicateur 7 : Nombre de moyens déployés

(mesure de départ : s. o.)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	1	1	1	1
Résultats	1 Cible atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Que ce soit par des publications dans ses médias sociaux ou par le fait de consacrer un chapitre aux préoccupations citoyennes dans chacun de ses rapports, le BAPE met en valeur la contribution de la population à ses travaux, et ce, depuis ses débuts.

Pour continuer à mettre en valeur les efforts d'implication des citoyennes et citoyens dans les dossiers que traite le BAPE, l'organisation a développé un nouvel outil de synthèse partagé aux médias et à la population : le clin d'œil. Le document d'au plus quelques pages est diffusé dans le site Web de l'organisation ainsi que dans ses médias sociaux à la sortie publique d'un rapport ou lorsqu'une période d'information publique se termine sans qu'un mandat de consultation ou de médiation ne soit octroyé au BAPE. On y fait état de la contribution citoyenne, que ce soit par des données quantitatives (nombre de séances, de participantes et participants, de questions posées) ou qualitatives (thèmes abordés, provenance de la participation).

Le clin d'œil a été utilisé dans les trois dossiers dont le rapport est sorti dans l'exercice en cours ainsi que pour une période d'information publique réalisée pendant l'année.

Enjeu 3 : L'expérience de travail

Orientation 3 : Favoriser une expérience de travail enrichissante et distinctive

Objectif 3.1 : Accroître la mobilisation du personnel

La mobilisation du personnel, que ce soit envers le poste occupé ou envers l'organisation, constitue un indicateur de choix pour évaluer la qualité de l'expérience de travail.

Pour contribuer à maintenir ou à accroître cette mobilisation, les gestionnaires doivent veiller au bien-être du personnel. S'intéresser à ses employées et employés, à leur travail, à leur succès ou à leurs difficultés est essentiel pour bâtir une confiance professionnelle entre le personnel et les gestionnaires. Ces derniers doivent agir de manière tant attentive que proactive.

Grâce à un partenariat établi en 2020 avec l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal) dans le cadre du projet de recherche Panel expérience globale, le BAPE peut compter sur des évaluations semestrielles de la perception des employées et employés quant à leur expérience et à leur environnement de travail. Les données récoltées jusqu'ici par HEC Montréal montrent sans surprise un essoufflement de la mobilisation du personnel, comme c'est aussi le cas dans plusieurs des autres organisations évaluées. Le résultat est la moyenne des quatre sondages réalisés au cours de l'année auprès des employés du BAPE.

Indicateur 8 : Taux d'engagement dans l'emploi

(mesure de départ : 82 %, 2021)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	s. o.	83 %	84 %	85 %
Résultats	82 % (mesure de départ)			

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le retour en présentiel depuis le mois d'avril 2022 et le mode de travail hybride devraient améliorer le taux d'engagement dans l'emploi. Le BAPE s'attardera à consolider les nombreux changements récents dans l'organisation. Cela contribuera à rétablir la stabilité et la fluidité nécessaires dans les processus internes de travail et de communication. Conséquemment, on pourra escompter des effets positifs sur l'inconfort, l'insécurité et la charge de travail de chacune et chacun, permettant ainsi d'atteindre les cibles établies dans le Plan stratégique 2021-2025 pour les prochaines années.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Cette section rend compte des résultats compilés dans les questionnaires d'appréciation portant sur les engagements relatifs à la qualité des services exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens* du BAPE. Elle fait aussi état des résultats relatifs aux normes de services, obtenus par compilation des interactions avec les citoyennes et citoyens.

L'année 2021-2022 est la dernière des engagements pris dans la *Déclaration de services aux citoyens* entrée en vigueur en 2019 et dont les cibles s'échelonnaient sur trois ans. Une nouvelle *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens* a été développée en 2021-2022. En vigueur depuis le 4 avril 2022, elle fera l'objet d'une reddition de comptes dans le prochain rapport annuel de gestion.

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Le BAPE est soucieux d'offrir des services de grande qualité à toute la population québécoise. La *Déclaration de services aux citoyens* qui fait l'objet de cette reddition de comptes s'articule autour de trois engagements, soit : (1) vous accueillir avec respect; (2) faciliter votre participation; et (3) vous offrir une information de qualité facilitant votre compréhension des enjeux relatifs aux projets ou aux questions soumis par le ministre. Des questionnaires élaborés avec l'aide d'une firme spécialisée dans le domaine permettent au BAPE de mesurer le degré de satisfaction de la clientèle depuis 20 ans. On invite ainsi les participantes et participants à remplir ces questionnaires d'appréciation au moment de toutes les séances publiques réalisées par le Bureau.

Les résultats de cette année proviennent des questionnaires remplis par 67 personnes sur les 535 qui ont participé à nos séances, soit un taux de réponse de près de 13 %. Ils montrent que les cibles n'ont pas été atteintes pour deux des trois engagements bien que des efforts importants aient été consentis par le BAPE pour faciliter la participation de toutes et tous et pallier les contraintes liées à la pandémie de la COVID-19.

Notons que ces questionnaires ont été élaborés pour être remis en main propre aux participantes et participants et être remplis au moment de toutes les séances publiques tenues par le BAPE dans la collectivité. Le contexte de la pandémie ayant forcé la tenue de certaines séances publiques en mode numérique uniquement, des initiatives ont été prises pour tenter de favoriser un taux de réponse le plus élevé possible afin que les résultats puissent être probants.

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultats 2021-2022
Vous accueillir avec respect	84 %	89 %
Faciliter votre participation	84 %	81 %
Vous offrir une information de qualité facilitant votre compréhension des enjeux relatifs aux projets ou aux questions soumis par le ministre	84 %	77 %

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements de la déclaration de services aux citoyens

Date d'entrée en vigueur de la déclaration de services aux citoyens : 1er avril 2019.

Services/Renseignements	Cible prévue par la DSC*	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Par téléphone, ligne sans frais : vous rappeler lorsque vous nous laissez un message vocal dans un délai d'un jour	s. o.	Atteint	Atteint	Atteint
Par la poste : vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	s. o.	Atteint	s. o.**	Atteint
En personne au bureau du BAPE à Québec : vous accueillir en moins d'une minute	s. o.	Atteint	s. o.**	s. o.**
Sur nos comptes Twitter et Facebook : vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable suivant la réception de votre message	s. o.	Atteint	Atteint	Atteint
Par courrier électronique à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca : vous répondre dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'envoi du message	s. o.	Atteint	Atteint	Atteint
Traitement confidentiel des plaintes : vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	s. o.	Atteint	Atteint	Atteint
Commentaires en ligne sur la qualité des services : vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	s. o.	Atteint	Atteint	Atteint

* La *Déclaration de services aux citoyens* dont la dernière année fait l'objet de la présente reddition de comptes ne comportait pas de cibles outre les engagements. Comme cela était demandé, le BAPE faisait état du respect ou non desdits engagements dans son rapport annuel de gestion. La nouvelle *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*, entrée en vigueur en avril 2022, a été élaborée dans le respect des nouvelles exigences en matière de reddition de comptes.

** Conformément aux consignes émises par la Santé publique, le bureau du BAPE était fermé au public du 1er avril 2020 au 31 mars 2022.

Explication des résultats obtenus

Afin d'éviter tout bris de services, d'importants efforts ont été consentis pour permettre aux citoyennes et citoyens de participer sans entraves aux travaux de l'organisation. Les séances en mode hybride ont permis de favoriser une participation active et de composer avec les différentes mesures sanitaires en place au cours de l'année 2021-2022. Ce réalignement a permis la tenue de 19 séances publiques. Ainsi, 84 personnes participant en salle et 451 personnes participant en mode numérique ont été parties prenantes des travaux du BAPE.

Il est à noter que les efforts du BAPE afin d'offrir la meilleure qualité de services font l'objet d'un processus d'amélioration continue, et le personnel assure un accompagnement constant pour contrer la fracture numérique et favoriser une participation active tant en salle qu'en numérique.

Suivi des plaintes

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Bureau a rédigé et mis en place une nouvelle politique de gestion des plaintes. Bien que des modalités de gestion des plaintes étaient déjà en place au sein de l'organisme, cette politique permet d'avoir un processus formel, clair et précis au sein de l'équipe interne, mais aussi pour les citoyennes et citoyens qui souhaitent déposer une plainte. La politique permet de définir les motifs justifiant une plainte. Ceux-ci incluent le délai de traitement des demandes, prévu à la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*, la manière dont les services sont rendus, la qualité de l'information donnée et l'accessibilité à un service.

Au cours de l'exercice 2021-2022, aucune plainte n'a été déposée au BAPE.

2.3 Mission du BAPE

Cette section présente les données liées aux activités du BAPE selon les différents types de dossiers qui lui sont confiés par le ministre.

2.3.1 Résultats par types d'activités

Les deux premiers tableaux présentent respectivement le nombre de dossiers confiés au BAPE et le nombre de jours-mandats réalisés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ou de toute autre loi, le cas échéant.

Le volume des dossiers confiés au BAPE a toujours varié d'une année à l'autre, et l'exercice 2021-2022 ne fait pas exception. Ainsi, comparativement à l'année précédente, le nombre de dossiers confiés est beaucoup moins élevé, passant de 27 à 5. Cette diminution s'explique essentiellement par le fait qu'un plus petit nombre de projets assujettis à la Procédure étaient prêts pour amorcer l'étape de la participation publique dans laquelle le BAPE intervient.

Soulignons la réalisation en cours d'exercice d'un mandat à caractère particulier d'envergure nationale dont l'octroi témoigne de la confiance accordée au BAPE par les autorités. Onzième mandat de ce type à être confié au BAPE depuis sa création en 1978, le mandat sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes est une « réflexion approfondie[6] », un outil d'aide à la décision employé par le gouvernement pour lui permettre « de développer une vision à long terme […] dans le respect de l'environnement ainsi que de la santé et la qualité de vie de la population[7] ». Bien que le mandat ait été reçu à la fin de l'année 2020, les travaux de la commission ont principalement eu cours en 2021-2022, et le rapport a été déposé au ministre en janvier 2022. Afin d'entendre la plus vaste diversité possible de points de vue provenant de toutes les régions du Québec, la commission a mis en œuvre une stratégie de consultation audacieuse. En plus des 19 séances de première et de deuxième parties, qui auront permis de poser des questions pour mieux comprendre les enjeux et offert aux citoyennes et citoyens des occasions de s'exprimer sur

6 Extrait de la lettre-mandat transmise par le ministre responsable de l'Environnement au président du BAPE le 16 décembre 2020.

7 *Idem*.

le sujet, la commission a tenu 9 ateliers d'échanges et de réflexions réunissant 29 conférenciers nationaux et internationaux. En outre, six séances ont été consacrées aux nations et communautés autochtones.

Nombre de dossiers confiés par le ministre

Types de dossiers	Dossiers confiés		
	2021-2022	2020-2021	2019-2020
En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement			
Période d'information publique	3	15	10
Audience publique	–	9	5
Consultation ciblée	–	3	–
Médiation	–	–	–
En vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure			
Période d'information publique	1	–	–
Consultation ciblée	1	–	–
Total	**5**	**27**	**15**

Nombre de jours-mandats* réalisés

Types de dossiers	Jours-mandats réalisés		
	2021-2022	2020-2021	2019-2020
En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement			
Période d'information publique	121	518	346
Audience publique	372	1 156	560
Consultation ciblée	–	270	–
Médiation	–	–	–
En vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure			
Période d'information publique	30	–	–
Audience publique	–	–	–
Consultation ciblée	88	–	–
Médiation	–	–	–
En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel			
Consultation publique	–	–	109
Total	**611**	**1 944**	**1 015**

* La notion de jours-mandats fait référence à la durée des dossiers confiés par le ministre, mais exclut le temps de préparation nécessaire à leur réalisation. Certains jours-mandats réalisés au cours d'un exercice se rapportent à des dossiers reçus pendant l'exercice précédent. Par ailleurs, le nombre de jours-mandats par activité varie en fonction de la durée de l'activité.

Le tableau suivant présente les statistiques relatives à la participation publique dans les dossiers confiés au BAPE en 2021-2022. Durant cet exercice, le BAPE a assuré sa mission unique, et ce, sans interruption, quel qu'en soit le contexte. Le Bureau a ainsi déployé tous les efforts humains et techniques nécessaires pour offrir une prestation de qualité en ligne qui a permis la tenue de 19 séances publiques. Ces dernières ont bénéficié d'une assistance de 84 personnes en salle, lorsqu'autorisées par la Santé publique, alors que 451 personnes y ont pris part en ligne.

Notons que la participation, qu'elle soit en salle ou en ligne, fluctue selon la nature et le type du projet.

Statistiques relatives à la participation publique dans les dossiers réalisés au BAPE en 2021-2022

Types de dossiers	Statistiques de participation 2021-2022		
	Nombre de séance publiques	Participation en salle	Participation en ligne
En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement			
Période d'information publique	4	17	170
Audience publique	12	–	189
Consultation ciblée	–	–	–
En vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure			
Période d'information publique	1	50	45
Audience publique	–	–	–
Consultation ciblée	2	17	47
Total	**19**	**84**	**451**

Participation publique dans les dossiers réalisés au BAPE

2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre de participants aux séances publiques*		
En salle : 84 personnes, pour une moyenne de 21 par séance**	En salle : 582 personnes, pour une moyenne de 22 par séance	2 656 personnes, pour une moyenne de 54 par séance en salle
En ligne : 451 personnes, pour une moyenne de 25 par séance***	En ligne : 15 778 personnes, pour une moyenne de 181 par séance	

* Pour une année donnée, le nombre de séances ainsi que l'ampleur et le niveau de polarisation des projets soumis ont des conséquences sur la participation publique.

** La moyenne a été calculée à partir des 4 séances qui ont été tenues en salle.

*** La moyenne a été calculée à partir des 18 séances webdiffusées en direct.

La diminution de la participation publique pour l'exercice 2021-2022 est notable, en comparaison avec les deux années antérieures. Cela s'explique, entre autres, par le nombre de dossiers confiés qui a diminué considérablement, ainsi que par la situation sanitaire instable, qui a eu des répercussions sur la participation en salle. En outre, par rapport aux années précédentes, moins de projets de nature polarisante, qui suscitent en général une plus forte participation, ont été confiés au BAPE au cours de l'exercice.

Webdiffusion des séances publiques

Dans le but de favoriser une plus grande participation du public et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE a eu recours aux technologies de l'information et des communications, dont la webdiffusion des séances publiques. Au cours de cet exercice, le principal moyen de diffusion des séances publiques était virtuel, ainsi 100 % de nos séances ont été webdiffusées, à travers diverses plateformes telles que Facebook et YouTube.

Nombre de séances publiques diffusées

2021-2022	2020-2021	2019-2020
Période d'information publique Toutes les séances (5) ont été webdiffusées (100 %)	**Période d'information publique** Toutes les séances (14) ont été webdiffusées en mode vidéo (100 %)	**Période d'information publique** Toutes les séances (10) ont été webdiffusées en mode audio (100 %)
Audience publique ou consultation ciblée Toutes les séances (14) ont été webdiffusées en mode vidéo (100 %)	**Audience publique ou consultation ciblée** Toutes les séances (73) ont été webdiffusées en mode vidéo (100 %)	**Audience publique** Toutes les séances (39) ont été webdiffusées en mode vidéo (100 %)

3 Les ressources utilisées

3.1 Utilisation des ressources humaines

3.1.1 Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2022, l'effectif en poste était de 51 personnes, y compris les 5 membres à temps plein nommés par décret du gouvernement, comparativement à 53 personnes en 2020-2021.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2021-2022	2020-2021	Écart
1. Bureau de la présidence et membres	7	7	–
2. Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologies de l'information)	11	9	+2
3. Direction des communications	14	13	+1
4. Secrétariat et coordination	5	9	-4
5. Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	14	15	-1
Total	51	53	-2

3.1.2 Formation et perfectionnement du personnel

Pour l'année civile 2021, 1,7 % de la masse salariale du BAPE a été consacrée à des activités de formation et de développement du personnel. La cible gouvernementale de 1 % a été largement atteinte. En 2020, ce pourcentage était exceptionnellement bas à 0,7 % en raison de la situation pandémique et d'un niveau plus élevé de dossiers confiés par le ministre comparativement aux deux années précédentes. Ainsi, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation en 2021 ressemble plus à celui de 2019, alors qu'il était à 2 %.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021	2020
Favoriser le perfectionnement des compétences	51 097 $	10 490 $
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	15 565 $	6 869 $
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	4 123 $	4 269 $
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	5 333 $	8 368 $
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	462 $	4 902 $

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2020
Proportion de la masse salariale (%)	1,7 %	0,7 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,1	1,2
Membre	20	16,7
Cadre	11,6	9
Professionnel	80,9	20,1
Fonctionnaire	42,7	11,7
Total*	155,2	57,5
Somme allouée par personne**	1 478	723

* Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, professionnel et fonctionnaire.

** Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, professionnel et fonctionnaire.

3.1.3 Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employée ou employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Le taux de départ volontaire du personnel régulier a été de 9,5 % en 2021-2022, soit une légère diminution de quelques 0,8 point par rapport à l'exercice précédent.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire (%)	9,5	10,3	17,9

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	2	2	2

3.2 Utilisation des ressources financières

3.2.1 Dépenses par secteur d'activité

Le tableau ci-dessous montre que la dépense de rémunération a connu une diminution de près de 850 k$ en 2021-2022. Cette variation est le résultat d'un volume moins important de dossiers confiés comparativement à la dernière année. La dépense de rémunération est supérieure au budget alloué, toutefois un montant de 2,7 M$ avait été prévu pour le BAPE dans les mesures d'accompagnement pour une relance durable incluses dans le Plan budgétaire 2021-2022 publié par le ministère des Finances.

La diminution du volume de dossiers confiés explique également la réduction des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, ce sont les investissements importants réalisés en 2019-2020 dans le cadre du projet de transformation du milieu de travail axé sur les activités qui occasionne une dépense d'amortissement plus élevée que le budget prévu.

Le BAPE a fait l'acquisition en 2021-2022 d'équipements permettant d'offrir à la population des séances publiques en mode hybride (en présentiel et à distance) avec plus de facilité et de souplesse.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 (000 $) [1]	Dépenses prévues au 31 mars 2022* (000 $) [2]	Écart (000 $) [3] = [2] − [1]	Variation (%)	Dépenses réelles 2020-2021 (000 $) Source : Comptes publics 2020-2021**
Rémunération	4 477,9	4 714,8	236,9	5	5 564
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	1 471	942,6	(528,4)	(36)	1 007,2
Amortissement	28,3	158,8	130,5	461	157,1
Total du budget de dépenses	5 977,2	5816,2	(161)	(3)	6 728,8
Immobilisations	127,3	104	(23,3)	(18)	46,9

* Dont 4,4 k$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

** Dont 37,2 k$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Conformément à l'article 16.7 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03), la présente section fait état de la contribution des ressources informationnelles à la

réalisation de la mission du BAPE en 2021-2022. Telle qu'exigée par les articles 49.1 et 49.2 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles adoptées par le Conseil du trésor, cette reddition de comptes porte notamment sur les priorités et les enjeux énoncés dans le Plan directeur en ressources informationnelles relativement aux services offerts à la population et aux parties prenantes. La présente reddition de comptes porte sur le Plan directeur 2018-2021 du BAPE. En effet, ce dernier est toujours en vigueur puisque l'adoption de la stratégie en matière de ressources informationnelles devant le remplacer (incluant, notamment, le plan de transformation numérique) a été reportée en 2022.

Dans la continuité de l'année précédente, l'année 2021-2022 a été teintée par la COVID-19. Ce fut l'occasion de valider les différents choix technologiques effectués durant le projet de transformation du milieu de travail et ainsi d'apporter les ajustements nécessaires afin d'optimiser ces choix. Dans cet esprit, un travail de réflexion a mené à la mise en place d'une solution permettant de faire des séances publiques avec plus de facilité et de souplesse à partir des locaux du BAPE.

De plus, un effort considérable a été porté à l'amélioration de la sécurité des divers systèmes informatiques, des processus ainsi que de l'infrastructure les prenant en charge. Les ressources consacrées à ces activités atténuent le risque et les conséquences des cybermenaces, le tout en conformité avec les recommandations du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Enjeux et priorités	Sommaire des réalisations 2021-2022	Bénéfice des parties prenantes et valeur induite sur la performance organisationnelle
Soutien à la mise en place de nouveaux modes d'information et de participation	Implantation d'une infrastructure de diffusion par réseau informatique Salle aménagée pour les séances publiques	Amélioration de l'expérience des personnes participantes lors des séances publiques virtuelles ou hybrides Plus grande interopérabilité entre les différents systèmes et sécurité accrue Plus grande autonomie du personnel pour la gestion des séances publiques
Migration vers l'infonuagique	Optimisation des pratiques en infonuagique	Meilleur contrôle des coûts
Gestion du risque et des incidents	Révision des pratiques concernant la prise de copie de sécurité Déploiement d'outils de sécurité évolués	Diminution du risque de perte de données en cas d'incident Amélioration de la prise en charge des événements de sécurité sur les postes de travail et les serveurs
Transformation du milieu de travail et télétravail	Intégration des formulaires du site Web avec le système de gestion des flux de travail Utilisation accrue du système de gestion des flux de travail Poursuite des ateliers axés sur l'utilisation des outils informatiques	Amélioration du suivi et du temps de traitement des demandes acheminées par le site Web Plus grande collaboration permise pour traiter les demandes acheminées par le site Web Amélioration et standardisation des pratiques

4 Annexes – autres exigences

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Le Conseil du trésor a fixé le niveau d'effectif en heures rémunérées à 101 174 pour le BAPE en 2021-2022. L'utilisation réelle pour le présent exercice a été de 90 673, soit 90 % du niveau autorisé, ce qui ressemble aux données pour l'exercice 2020-2021 (91 662 heures rémunérées). Le tableau ci-dessous exclut les heures des membres, tandis que dans l'utilisation réelle ces heures sont comptabilisées.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC* transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	5 621		5 621	3,1
2. Personnel professionnel	48 631	307	48 938	26,8
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	27 135	362	27 497	15,1
Total 2021-2022	81 387	669	82 056	45
Total 2020-2021			82 528	45,19

* Équivalent temps complet

Contrats de service

Au cours de l'exercice 2021-2022, le BAPE n'a eu recours qu'à des contrats de service avec des personnes physiques pour l'appuyer dans la réalisation de sa mission et pour compléter le projet de transformation du milieu de travail.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus, conclus du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	93 845 $
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	s. o.	s. o.
Total des contrats de service	2	93 845 $

4.2 Développement durable

Le tableau ci-dessous fait état des actions prévues ou réalisées par le BAPE à l'annexe 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020. Au cours de cet exercice, le Bureau a apporté certains changements dans ses cibles afin d'améliorer les habitudes du personnel au niveau du développement durable. Cela explique pourquoi plusieurs ne sont pas atteintes, mais débutées. À cet égard, le BAPE priorise l'amélioration en continu de ses façons de faire pour atteindre ses cibles en matière de développement durable.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2021-2022

Objectifs gouvernementaux					
N°	**Actions**	**Indicateurs**	**Cibles 2021-2022**	**Résultats 2021-2022**	**Atteinte de la cible**
1.1	**Action 1 :** Mettre en place de nouvelles mesures de gestion des matières résiduelles	Reconnaissance des efforts du BAPE par le programme ICI on recycle +	Obtenir le niveau élite de la certification du programme ICI on recycle +	Les démarches d'obtention de la certification du programme ICI on recycle + ont été repoussées à avril 2022.	NON ATTEINTE Débutée
1.1	**Action 2 :** Sensibiliser au gaspillage alimentaire	Déployer une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire	80 % du personnel rejoint	L'ensemble du personnel a été sensibilisé au gaspillage alimentaire.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
1.1	**Action 3 :** Former le personnel à l'approvisionnement responsable	Taux du personnel formé aux pratiques d'approvisionnement responsable	100 %	La formation a été réalisée. Toutes et tous l'ont suivie et ont passé un test de connaissances.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
1.1	**Action 4 :** Former le personnel à sélectionner des lieux d'hébergements écoresponsables	Taux du personnel formé aux outils existants	100 %	La formation a été réalisée. Toutes et tous l'ont suivie et ont passé un test de connaissances.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
1.1	**Action 5 :** Offrir la visioconférence en mandat et hors mandat lors de nos réunions internes	Proportion de rencontres tenues en visioconférence	80 %	Cette cible a été atteinte.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
1.1	**Action 6 :** Appliquer les principes de l'édition responsable	Taux du personnel concerné* formé à la ligne directrice en matière d'édition de document * en charge de l'édition de document	100 %	Le personnel concerné a été formé à la ligne directrice en matière d'édition responsable.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue

Objectifs gouvernementaux					
N°	**Actions**	**Indicateurs**	**Cibles 2021-2022**	**Résultats 2021-2022**	**Atteinte de la cible**
1.1	**Action 7 :** Favoriser le transport collectif	Pourcentage des déplacements professionnels effectués en transport collectif	70 %	En raison de la pandémie et du télétravail engendré, il nous a été impossible de mesurer cette action.	NON ATTEINTE Débutée
8.1	**Action 8 :** Réduire la consommation de carburant et production de GES en louant des véhicules à faible consommation	Pourcentage de réduction des GES émis par km parcouru	9 % par rapport à l'année de référence	Les bilans d'émission de GES ont été effectués pour chaque mandat durant l'année 2021-2022. De manière globale, les GES relatifs à la réalisation de nos événements ont diminué de 4 % depuis 2017.	NON ATTEINTE Débutée
1.2	**Action 9 :** Uniformiser la prise en compte des principes de développement durable dans l'analyse des commissions du BAPE	Ratio des commissions utilisant la grille de prise en compte des principes de développement durable sur le total de commissions	100 % des commissions	La grille et les fiches ont été mises à jour. Les grilles sont utilisées systématiquement.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
1.4	**Action 10 :** Formation en continu du personnel sur le développement durable	Pourcentage d'employés formés sur le développement durable	100 % des employés concernés* * en poste depuis au moins un an et non absents pour arrêt de travail, prêt de service, etc.	La formation a été réalisée. Toutes et tous l'ont suivie et ont passé un test de connaissances dont la moyenne est de 82 %.	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
1.5	**Action 11 :** Former les employés sur l'intégration de la culture dans l'analyse des projets soumis au BAPE	Pourcentage d'employés concernés* formés * analystes et membres permanents en poste depuis au moins un an	90 % des employés concernés* * analystes et membres permanents en poste depuis au moins un an	Le personnel concerné a suivi une formation organisée par le ministère de la Culture et des Communications.	NON ATTEINTE La formation a eu lieu en avril 2022.

Objectifs gouvernementaux					
N°	**Actions**	**Indicateurs**	**Cibles 2021-2022**	**Résultats 2021-2022**	**Atteinte de la cible**
6.3	**Action 12 :** Informer les citoyens des communautés d'accueil des projets examinés, sur le processus de participation publique du BAPE par une rencontre préparatoire à l'audience publique lorsqu'il n'y a pas de période d'information	Pourcentage des mandats d'audiences sans période d'information publique ayant des rencontres préparatoires publiques	90 % des mandats	Aucun mandat d'audience publique reçu en 2021-2022 n'a eu lieu sans période d'information publique.	s. o.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le BAPE ne fait pas partie des organisations qui doivent rendre compte de leur planification en occupation et vitalité des territoires.

4.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En 2021-2022, aucune divulgation ou communication, en vertu de l'article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1), n'a été reçue par la personne responsable du suivi.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2022

Nombre de personnes occupant un poste régulier	**38**

Au cours de l'année 2021-2022, le BAPE a procédé à 18 recrutements.

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
9	4	5	–

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, autochtones et personnes handicapées

Les deux tableaux suivants présentent le taux d'embauche des membres des groupes cibles au cours de l'exercice 2021-2022 ainsi que les résultats par statut d'emploi et son évolution par rapport aux deux derniers exercices. Parmi les personnes embauchées au cours de l'année 2021-2022, trois sont issues des groupes cibles. Par conséquent, le taux d'embauche annuel des nouveaux employés permanents, occasionnels, étudiants et stagiaires représentant les communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées est de 21,4 %. L'objectif gouvernemental de 25 % est donc presque atteint pour l'exercice en cours.

Embauche des membres de groupes cibles en 2021-2022

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2021-2022	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	9	1	0	0	0	1	11,1 %
Occasionnel	4	2	0	0	0	2	50 %
Étudiant	1	0	0	0	0	0	–
Stagiaire	0	0	0	0	0	0	–

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Régulier (%)	11,1	0	50
Occasionnel (%)	50	20	11
Étudiant (%)	–	50	50
Stagiaire (%)	–	33,3	–

Les deux tableaux suivants présentent respectivement l'évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier par rapport aux deux exercices précédents et celle des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel par regroupement de régions.

En 2021-2022, la cible de représentativité de 2 % est atteinte pour les personnes handicapées.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)
Anglophones	–	–	–	–	–	–
Autochtones	1	2,6	1	2,9	1	3
Personnes handicapées	1	2,6	1	2,9	1	3

Les locaux du BAPE étant situés dans la région de la Capitale-Nationale, son personnel y réside presque exclusivement. Le BAPE atteint la cible de représentativité de cette région (12 %) pour les membres des minorités visibles et ethniques, avec un taux de présence de 21,8 % pour l'année 2021-2022. Les données du tableau suivant excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)
MVE Capitale-Nationale	12	23,5	8	16,7	6	13,95

Le tableau suivant indique qu'il n'y a aucun membre des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel pour le personnel d'encadrement au sein du BAPE. Par conséquent, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement n'est pas atteinte pour l'exercice en cours.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	0	0

4.5.1 Femmes

Les deux tableaux suivants présentent respectivement le taux d'embauche des femmes pour l'exercice en cours par statut d'emploi ainsi que le taux de présence des femmes dans l'effectif régulier du BAPE au 31 mars 2022.

Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	9	4	1	–	14
Nombre de femmes embauchées	6	2	1	–	9
Taux d'embauche des femmes (%)	66,7	50	100	–	64,3

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les avocates et avocats et les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	3	23	9	3	–	–	38
Nombre total de femmes	2	13	8	3	–	–	26
Taux de représentativité des femmes (%)	66,6	56,5	88,9	100	–	–	68,4

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Aucun dossier n'a été soumis par le BAPE à Infrastructure technologique Québec relativement au PDEIPH au cours des cinq dernières années.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles[8]

Aucune mesure en ce sens n'a été mise en place par le BAPE.

8 Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, autochtones et anglophones.

4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

A. Déclaration de valeurs éthiques du BAPE

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Comme définies à la section 1, ces valeurs sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Elles complètent et adaptent celles de l'administration publique québécoise et constituent des balises permettant au personnel de s'orienter, particulièrement lorsque se présente un dilemme. Elles animent les prises de décisions et permettent de déterminer la meilleure conduite qu'il convient d'adopter selon les circonstances.

Le personnel du BAPE partage également les valeurs énoncées dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*.

La compétence – Chaque membre de l'administration publique s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

L'impartialité – Chaque membre de l'administration publique fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisanes.

L'intégrité – Chaque membre de l'administration publique se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté – Chaque membre de l'administration publique est conscient qu'il est un représentant de l'administration publique auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

Le respect – Chaque membre de l'administration publique manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

B. Code de déontologie du BAPE

Le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reproduit à l'annexe 4.13, est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse : https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/.

Au cours de l'exercice 2021-2022, aucun manquement n'a été signalé.

4.7 Gouvernance des sociétés d'État

Le BAPE est institué en vertu de l'article 6.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et relève du ministre responsable de l'Environnement. Il n'est pas assujetti à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02).

4.8 Allégement réglementaire et administratif

Le peu d'exigences administratives du BAPE à l'égard des entreprises, de même que l'entrée en vigueur du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, fait en sorte que l'ensemble des processus administratifs du BAPE ont été optimisés.

Le BAPE ne fait pas partie des organisations visées par l'objectif de réduction de 30 % du coût des formalités administratives.

4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Les quatre tableaux de cette section présentent le nombre de demandes formulées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), au cours de l'exercice 2021-2022. On y retrouve aussi les délais de traitement, les décisions rendues ainsi que les mesures d'accommodement et les avis de révision.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	3

Le tableau ci-dessous indique que le BAPE a traité les trois demandes d'accès à des documents administratifs qu'il a reçues dans un délai de 20 jours et moins.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	3	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	3	0	0

Le tableau suivant montre qu'il n'a pas été possible de répondre entièrement à l'une des trois demandes reçues puisque le BAPE ne tient aucun registre correspondant à la requête reçue.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées ↓
Acceptée (entièrement)	2	0	0	S. O.
Partiellement acceptée	0	0	0	0
Refusée (entièrement)	0	0	0	0
Autres	1	0	0	art. 47, 3e alinéa

Le BAPE n'a traité aucune demande d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement. Aucun avis de révision de la Commission d'accès à l'information n'a été adressé au BAPE. À noter qu'à la suite de l'avis de révision de la Commission d'accès à l'information reçu l'an dernier, la Commission a confirmé au BAPE en janvier 2022 la fermeture du dossier en raison du retrait de la demande d'accès.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique qui respecte la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et qui couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions d'enquête. Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions d'enquête ainsi que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, trois rapports de commission d'enquête ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Le *Rapport annuel de gestion 2020-2021*, le Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 ainsi qu'une trousse pédagogique destinée aux enseignantes et enseignants de français du deuxième cycle du secondaire ont aussi été révisés en externe. Conformément à la politique de communication du BAPE, les autres documents rendus publics sont révisés en interne.

Dans une perspective d'amélioration continue, le BAPE a entrepris de cerner les anglicismes les plus répandus dans ses rapports et d'en inventorier le nombre d'occurrences. Un document de référence et

un soutien technologique pour outiller les rédactrices et rédacteurs du BAPE dans l'emploi de termes plus exacts sont en développement. Une stratégie d'ancrage et l'identification de cibles et d'indicateurs de succès de la démarche suivront.

L'organisation produit en outre des capsules linguistiques à l'intention du personnel. Diffusées dans l'intranet, elles l'appuient dans la production de communications écrites de qualité en plus de le sensibiliser à l'importance de la langue française parlée et écrite. Le BAPE a produit six capsules au cours de l'exercice financier 2021-2022.

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	51
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles :	Non

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	Oui **4 octobre 2019**
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles :	La communication est une fonction stratégique, essentielle et permanente pour le BAPE en raison de ses rôles. Un document intitulé *La communication au BAPE* énonce les principes généraux qui guident les communications de l'organisation avec ses différentes clientèles, ses partenaires et son personnel. Il contient également un lien vers la politique linguistique institutionnelle. Accessible en tout temps dans l'intranet, le document a été actualisé en février 2022, notamment pour mettre en lumière les dispositions de la *Charte de la langue française* quant à l'usage exclusif de la dénomination française pour désigner les organismes de l'administration publique. Six capsules intranet ont été diffusées au personnel du BAPE pendant l'année. Celles-ci visaient une meilleure utilisation de la langue française parlée et écrite. La capsule linguistique publiée le 18 mai 2021 rappelait également l'existence de la politique linguistique institutionnelle et invitait le personnel à la consulter par un lien cliquable.

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes

Le BAPE ne fait pas partie des organisations responsables d'actions prévues dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.

4.12 Politique de financement des services publics

Biens et services actuellement tarifés

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyennes et citoyens.

Toutefois, l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la LQE, en vigueur depuis le 1er juin 2008, permet au ministère de tarifer les demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les dossiers confiés au BAPE sur les projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font l'objet d'une tarification auprès des initiateurs de projet par le Ministère.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Par ailleurs, dans un contexte d'amélioration continue, et conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE a travaillé ces dernières années à améliorer sa méthodologie visant à déterminer le coût de ses services. C'est dans ce contexte que le Bureau a implanté l'an passé un système de gestion de feuilles de temps. Chaque employée ou employé remplit désormais quotidiennement une feuille de temps afin d'établir le niveau d'effort consacré à chaque activité. Grâce à cette nouvelle approche et aux données qu'elle permet de recueillir, le BAPE peaufine actuellement son modèle de coût de revient par activité.

4.13 Code de déontologie des membres du BAPE

Dispositions générales

Professionnalisme

1 - Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.

2 - Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres. Il avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.

3 - Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.

4 - Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.

5 - Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

6 - Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

7 - Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.

Indépendance

8 - Le membre évite tout conflit d'intérêts et évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.

9 - Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

10 - Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.

11 - Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.

12 - Le membre remet annuellement au répondant en éthique une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.

Confidentialité

13 - Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

14 - Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

15 - Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Impartialité

16 - Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.

17 - Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

18 - Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement et s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.

19 - Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.

20 - Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

21 - Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

Dispositions particulières à la tenue d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations en environnement

Indépendance

22 - Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.

23 - Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.

24 - Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance puisse être mise en doute; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

Impartialité

25 - Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

26 - Confronté à une situation qu'il estime poser problème, le commissaire en réfère, chaque fois, au président du Bureau. Il se récuse lorsque, sur la base de faits avérés et pertinents, il se juge incapable d'agir de façon impartiale dans le dossier qui lui est confié.

27 - Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.

28 - Le commissaire évite toute rencontre privée en lien avec le projet, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une séance pour décider d'une question de confidentialité.

Professionnalisme

29 - Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

30 - Le commissaire respecte le principe de la saine gestion des ressources humaine, financière et matérielle lorsqu'il prend une décision dans le cadre des travaux de la commission.

31 - Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux commissions.

32 - Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

33 - Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.

34 - Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

Confidentialité

35 - Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.

36 - Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

37 - Le président du Bureau peut demander au membre qui a présidé une commission, ou en a été commissaire de présenter et d'expliquer le rapport de cette commission au ministre.

Dispositions applicables aux membres à temps partiel

38 - Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception des articles 6 et 12; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 19 à 21 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

Au cours de l'exercice 2021-2022, aucun manquement n'a été signalé.

Le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reproduit à cette annexe, est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse : https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/.

4.14 Membres du BAPE

A — Membres à temps plein

Philippe Bourke, président

Julie Forget, vice-présidente[9]

Marie-Hélène Gauthier, vice-présidente[10]

Denis Bergeron[11]

Marie-Eve Fortin[12]

Michel Germain

Joseph Zayed[13]

B — Membres additionnels à temps partiel

Michel Allaire

Pierre André[14]

Jacques Bénard[15]

Gilles F. Côté

Louis Dériger[16]

Ursula Fleury Larouche[14]

Corinne Gendron

Linda Ghanimé[16]

Hamida Hassein-Bey

Jean Hébert

Georges Lanmafankpotin

Éric Lavoie

Jacques Locat

Pierre Magnan[14]

Geneviève Meloche[16]

Scott McKay

Antoine Morissette

Mireille Paul[16]

Laurent Pilotto

Valérie Racine[16]

Pierre Renaud[14]

Linda St-Michel[16]

Prunelle Thibault-Bédard[16]

Henri-Marc Vuillard

9 M[me] Forget a démissionné le 6 août 2021.

10 La nomination de M[me] Gauthier, en tant que vice-présidente, a pris effet le 30 septembre 2021. Son mandat à titre de membre à temps plein a été renouvelé le 20 août 2021.

11 Le mandat de M. Bergeron s'est terminé le 12 juin 2021.

12 La nomination de M[me] Fortin a pris effet le 4 octobre 2021.

13 La nomination de M. Zayed, en tant que membre à temps plein, a pris effet le 13 juin 2021. Il était précédemment membre additionnel à temps partiel.

14 Membres additionnels à temps partiel dont le mandat a été renouvelé au cours de l'exercice.

15 Membres additionnels à temps partiel faisant l'objet d'une nomination au cours de l'exercice.

16 Le mandat de M[me] Ghanimé s'est terminé le 29 mars 2022.

4.15 Dossiers

A – En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Périodes d'information publique

1. Projet de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville, du 31 mars au 30 avril 2021
2. Projet de parc éolien Apuiat dans la MRC de Sept-Rivières, du 14 septembre au 29 octobre 2021
3. Projet de rehaussement de la route 349 entre Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts, du 8 février au 25 mars 2022
4. Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup, du 30 mars au 29 avril 2022

Audiences publiques

1. Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier à Québec, du 14 décembre 2020 au 13 avril 2021
2. L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, du 8 mars 2021 au 11 janvier 2022
3. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury, du 15 mars au 15 juin 2021

Médiation

Aucun mandat de ce type n'a été confié au BAPE au cours de cet exercice.

B – En vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

Période d'information publique

1. Projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans, du 5 octobre au 4 novembre 2021

Consultation ciblée

1. Projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans, du 13 décembre 2021 au 11 mars 2022

C – En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

Consultation publique

Aucun mandat de consultation publique (audience publique ou consultation ciblée) n'a été confié au BAPE au cours de cet exercice.

4.16 Rapports et publications

Les rapports et les publications

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

362 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier à Québec*. 28 avril 2021.

364 Rapport d'enquête et d'audience publique. *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.* 25 janvier 2022.

365 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury.* 30 juin 2021.

366 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans.* 11 mars 2022.

B – AUTRES PUBLICATIONS

Rapport annuel de gestion 2020-2021, septembre 2021.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023, mars 2022.

Plan d'action de développement durable 2021-2022, avril 2021.

4.17 Conférences, présentations et activités

1. BAPE : « *On ne sert pas à sauver l'environnement* », 7 avril 2021, L'actualité – Alec Castonguay, Entrevue, Philippe Bourke, président.
2. *Le BAPE et la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec*, Visioconférence, Québec, 20 avril 2021, Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), Philippe Bourke, président, et David Boisvert, conseiller juridique.
3. *Le BAPE et la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec*, Visioconférence, Québec, 29 avril 2021, Conseil général de l'environnement et du développement durable de France, Philippe Bourke, président.
4. *Processus d'analyse au BAPE – Comment tirer son épingle du jeu comme participant*, Visioconférence, 5 mai 2021, Centre de Recherche en économie de l'Environnement, de l'Agroalimentaire, des Transports et de l'Énergie (CREATE) de l'Université Laval, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.
5. *Comment passer à l'action sans payer le prix politique,* Montréal, 12 mai 2021, Assises annuelles de l'UMQ, Philippe Bourke, président.
6. *Partage d'expertise dans la conception d'un guide de participation aux audiences publiques sur l'environnement menées par le BAPE dans le cadre de projets de transport collectif.* Visioconférence, dans le cadre de la maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, 3 juin 2021, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

7. *Simulation BAPE*, Québec, 23 juin 2021, Laboratoire interdisciplinaire de la responsabilité sociale des entreprises (LIRSE), Université Laval, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

8. *Concilier économie et écologie,* Québec, 17 septembre 2021, Colloque de la Régie de l'énergie, Philippe Bourke, président.

9. *Participer à l'avenir – Mission, fonctionnement et enjeux*, Québec, Visioconférence, 27 septembre 2021, dans le cadre du Programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Jonathan Perrault, analyste.

10. Consultation des parties prenantes sur l'acceptabilité des projets de lignes de transport d'électricité d'Hydro-Québec, Hydro-Québec, Visioconférence, 28 septembre 2021 et 5 octobre 2021, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

11. *Participer à l'avenir — Faire la différence avec le BAPE,* Visioconférence, 29 septembre 2021, dans le cadre du programme de Maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Philippe Bourke, président.

12. *Une biologiste au BAPE,* Visioconférence, Québec, 30 septembre 2021, dans le cadre du cours *Champs scientifiques et professionnels de la biologie* de l'Université Laval, Marie-Pier Denis, analyste.

13. *Méthodologie d'analyse par enjeux : exemples et applications*, Visioconférence, 1er octobre 2021, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation, Université Laval, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

14. *Présentation du BAPE et Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif*, Montréal, 13 octobre 2021, dans le cadre du programme de Maîtrise environnementale de l'Université Concordia, Jean-François Bergeron, analyste.

15. *Participer à l'avenir — Faire la différence avec le BAPE*, Visioconférence, 13 octobre 2021*,* Union économique et monétaire ouest-africaine, Philipe Bourke, président, et Georges Lanmafankpotin, membre.

16. *Le BAPE à l'école : Enseigner l'oral et l'écrit en contexte authentique*, Québec, 28 octobre 2021, Association québécoise des professeur.e.s de français (AQPF), Philippe Bourke, président.

17. *Acceptabilité sociale — Évolution et compréhension du concept à travers les 40 ans d'histoire du BAPE*, Visioconférence, Québec, 30 octobre 2021, dans le cadre du Microprogramme de 3e cycle en conseil stratégique en environnement de l'Université de Sherbrooke, Philippe Bourke, président.

18. *Participation citoyenne et évaluation environnementale : duel ou duo?*, Boucherville, 26 novembre 2021, 45e congrès de l'Association des biologistes du Québec (ABQ), Philippe Bourke, président.

19. *Le leadership humain comme vecteur d'une réorganisation complète du milieu de travail*, Québec, 2 décembre 2021, 8e congrès annuel de Revenu Québec, Philippe Bourke, président.

20. *Milieu de travail axé sur les activités (MTAA) – Le cas du BAPE*, Webinaire, Québec, 9 décembre 2021, Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels (AGPI), Philippe Bourke, président.
21. *Participer à l'avenir — Faire la différence avec le BAPE*, Visioconférence, 6 janvier 2022, dans le cadre d'un cours pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine, Philippe Bourke, président.
22. *Participer à l'avenir — Faire la différence avec le BAPE*, Visioconférence, 2 février 2022, dans le cadre du programme de Maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Philippe Bourke, président.
23. *Une biologiste au BAPE*, Visioconférence, Québec, 11 février 2022, dans le cadre du cours *Champs scientifiques et professionnels de la biologie* de l'Université Laval, Marie-Pier Denis, analyste.
24. *L'Acceptabilité sociale*, Visioconférence, 14 mars 2022, dans le cadre du programme de maîtrise en géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Pierre Batellier, analyste.
25. *Présentation du BAPE*, Visioconférence, 17 mars 2022, dans le cadre du programme de baccalauréat en génie industriel de Polytechnique Montréal, Pierre Batelier, analyste.

4.18 Lois et règlements

4.18.1 Lois, règlements et politiques

Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001)

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01)

Loi sur la qualité de l'environnement RLRQ, chapitre Q-2)

Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1)

Loi sur les parcs (RLRQ, chapitre P-9)

Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.1)

Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 35.3)

Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 45.1)

Règles de procédure temporaires pour la période durant laquelle est déclaré l'état d'urgence sanitaire pour protéger la santé de la population (décret 551-2020)

Politique de confidentialité d'un document ou renseignement déposé dans le cadre d'une commission d'enquête

4.19 Activités

Des citoyennes et citoyens posant leurs questions lors d'une séance publique d'information en mode hybride dans le cadre d'une période d'information publique.

Entretien d'un analyste du BAPE avec des étudiantes et étudiants du programme de Maîtrise environnementale de l'Université Concordia

Séance publique d'une commission d'enquête dans le cadre de la consultation ciblée pour le Projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans

Séance publique d'information dans le cadre d'une période d'information publique

Le président du BAPE, en compagnie de M[me] Marie-Ève Bibeau, enseignante de français de l'école secondaire Joseph-François-Perrault, présente *Le BAPE à l'école*, une trousse pédagogique à l'intention des jeunes du secondaire, dans le cadre du Congrès 2021 de l'Association québécoise des professeur.e.s de français.

Pages intérieures de l'impression d'origine sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.